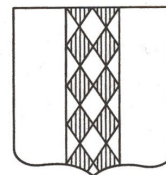




# Moulézan

## Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>

Page 1

## Le mot du maire

Le moins que l'on puisse dire est que les nouvelles du globe ne sont pas très réjouissantes: Le Japon touché par de multiples catastrophes, L'Afrique en proie à la guerre, nos hommes politiques qui s'invectivent chaque jour.... Loin de moi l'idée d'en faire échos ni d'y exposer mes commentaires personnels, mais il est certain que ces événements nous touchent indirectement et que sans perspectives plus sereines, plus désintéressées, plus ouvertes aux autres, plus éclairées, l'avenir s'annonce morose.

Alors parfois, il faut peut être chercher des bonnes nouvelles et du réconfort dans les choses les plus simples de la vie: les rayons de soleil du week-end dernier, une promenade dans le bois des Leins au milieu de la nature qui s'éveille, un sourire croisé dans la rue, des paroles encourageantes, les joies d'un enfant, le bon gâteau d'une mamie ... Ce sont des petits riens du quotidien, mais ça fait tellement de bien !

Face à tous les échos angoissant de notre monde, notre village est comme un petit havre de paix qu'il nous faut préserver. C'est l'affaire de votre maire et de son conseil municipal, mais aussi de chacun qui a son rôle à jouer. Simple citoyen, responsables d'associations, commerçants, artisans, anciens et jeunes.... Vous faites tous que Moulézan est un village agréable et accueillant. Cela n'est pas facile tous les jours et demande des efforts.

Les journées des habitants du centre du village et du Mas de Roux sont troublées par les travaux de rénovation des réseaux des eaux usées et potables... Cela est gênant mais ....nécessaire. N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de problème. Tout s'explique.

Le mois d'avril sera consacré à l'élaboration de budget communal. Je vous en reparlerai dans le prochain bulletin.

Avant de clore celui-ci, j'apprends que deux de nos jeunes ont eu un grave accident de voiture à Nîmes. Je leur souhaite un prompt rétablissement et je saisis l'occasion pour recommander encore à tous la plus grande prudence sur les routes.

Très cordialement, Pierre Lucchini

## Autour du mois d'avril

**Poisson d'avril:** L'origine du poisson d'avril est obscure. Cette tradition remonterait à l'Édit de Roussillon pris en 1564 par Charles IX, qui fixait la date du début de l'année civile au 1er janvier partout dans le royaume. Pour tourner en dérision le changement de date, les gens auraient continué à fêter à leur manière l'ancien début de l'année, le 1er avril, en s'offrant cette fois-ci de fausses étrennes : faux cadeaux, et faux poissons en particulier, pour marquer la fin du Carême, qui interdisait la viande.

**Pâques:** Pâques est à l'origine une fête païenne qui annonçait le solstice de printemps. La date de Pâques change chaque année. Elle est fixée, depuis l'an 325, au premier dimanche suivant la première pleine lune de printemps ou plus précisément, le dimanche qui suit le 14ème jour de la pleine lune. Cette date se situe entre le 22 mars et le 25 avril.

Chez les chrétiens, Pâques est la célébration de la résurrection de Jésus-Christ. Chez les juifs, Pâques (Pessa'h) commémore la sortie d'Égypte, la naissance d'Israël en tant que peuple et plus généralement elle est la fête de la liberté.

**Les œufs:** L'œuf est le symbole de Pâques. Il signifie la vie et la renaissance. Il est de tradition d'offrir des œufs en chocolat, décorés, teints ou travaillés pour célébrer l'arrivée du printemps.

**Les cloches:** Les cloches sonnent chaque jour de l'année sauf du Vendredi Saint au Dimanche de Pâques. Au moment de Pâques, la légende dit que les cloches se rendent à Rome où elles se chargent d'œufs de Pâques qu'elles répandent à leur retour dans les jardins. Les enfants se font une joie de les chercher et d'en remplir des paniers d'osier.

**Le lièvre et le lapin:** Le lièvre et le lapin symbolisent l'abondance, la prolifération, le renouveau. Il est de coutume de préparer, la veille du dimanche de Pâques, un nid dans le jardin. Durant la nuit, le lièvre de Pâques va faire le tour de toutes les maisons afin de déposer des œufs en chocolat dans les nids.

**L'agneau :** La tradition chez les hébreux est de sacrifier un agneau à Pâques pour symboliser sa foi. Pour les chrétiens, l'agneau et la brebis représentent la pureté, l'innocence, la justice et il est de coutume d'en faire la base d'un repas à Pâques.

**Le chocolat:** Les paysans s'offraient des animaux ou des aliments frais à Pâques. Avec le temps, les gens ont remplacé cette pratique en offrant des œufs, des animaux et toute autre symbole de Pâques en forme de chocolat !

## DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Autour du mois d'avril</i>	1
<i>Dictons d'avril</i>	1
<i>Travaux dans le village</i>	2
<i>Résultats élections cantonales</i>	2
<i>Carnaval à Moulézan</i>	2
<i>Calcul de la Taxe Foncière</i>	3
<i>Cinéma</i>	2
<i>Festivités</i>	3
<i>Un logo pour Moulézan</i>	3
<i>Annuaire et infos utiles</i>	4
<i>Cérémonie du 8 mai</i>	4

## Dictons d'Avril

- Quand avril commence trop doux, il finit pire que tout.
- Tonnerre d'Avril, blé au grenier, vin au baril.
- On a pas hiberné tant qu'avril n'est pas passé.
- Si le vent souffle la veille de Pâques, il soufflera pendant six semaines.
- Quand avril tombe l'eau, vigneron répare le fond de ton tonneau.
- Avril a trente jour, si trente et un il avait, personne ne s'en plaindrait .
- En avril ne te dépouille pas d'un fil.
- Il faut qu'avril laisse mares et fossés tout plein à mai.
- L'hiver n'est jamais achevé que la lune d'avril ne nous ait houspillé.

## Joyeuses Pâques



## Travaux dans le village: point de situation

### Micro crèche « Marie-Angèle Randon »:

Elle est bientôt terminée. Il reste à terminer les peintures intérieures et les sols. Ensuite, l'ameublement intérieur sera mis en place et l'aménagement des extérieurs (jardin, jeux...) sera réalisé. Lorsque tout sera fini (fin mai normalement), une visite sera organisée pour la population avant l'inauguration officielle.

### Réseau d'assainissement:

Le réseau des eaux usées de la rue de l'Ancienne Forge et de la rue du Quartier Bas est remplacé. Les travaux se poursuivent dans la rue du Boucher et au centre du village (Place de l'Église). Parallèlement, le Syndicat de l'eau potable procédera au remplacement de son réseau à compter du lundi 11 avril en commençant par la rue du Quartier Bas. Tous ces travaux ne sont pas inutiles comme certains (rares il est vrai!) le disent. Il suffit de regarder l'ancien réseau mis à jour ou les échantillons de conduites d'eau qui sont visibles à la mairie pour en être convaincu. Je rappelle que nous avons réussi à obtenir une subvention de 80% pour l'ensemble de ces travaux. Merci à tous les riverains pour leur patience et leur compréhension car le bruit et la poussière ne sont jamais agréables même si cela est nécessaire.

### Agence Postale Communale:

La porte d'entrée a été changée. La nouvelle est vitrée, en PVC et s'ouvre facilement....!

### Point de collecte de verre:

Un nouveau container à bouteilles a été mis en place dans le quartier du Mas de Pian (carrefour Chemins du Mas de Pian/Chemin de la Fontaine de Clairan. Faites en bon usage.

### Nids de poule:

Les intempéries de cet hiver ont détérioré des parties de chaussée dans le village (Avenue de Coulombet, Chemin de Cante Perdrix, ...etc.) Elle seront réparées courant avril par nos cantonniers.

## Elections cantonales - Résultats

Le 20 et 27 mars ont eu lieu les élections cantonales. Les résultats ont été les suivants:

### Premier tour:

<u>DUMAS William (PS)</u>	117	57,9%
<u>ROBERT Jean-Marie (FN)</u>	42	20,8%
ALLIER Vincent (VEC)	13	6,4%
NOEL Soizic (PG)	6	3%
MOUNET Jean-Marc (PR)	15	7,4%
BAILEY Muriel (ECO)	9	4,5%

### Deuxième tour:

<u>DUMAS William (PS)</u>	154	74%
<u>ROBERT Jean-Marie (FN)</u>	54	26%

A l'échelon du canton, M. William DUMAS a été réélu avec 61,27% des voix.

Globalement, la participation des électeurs de la commune a été de 56% au premier tour et de 59,6% au second tour. C'est mieux qu'à l'échelon départemental ou national, mais relativement faible tout de même...

Dans certains pays, on meurt pour tenter d'avoir le droit de s'exprimer. Chez nous, on prend ce droit pour acquis et dans bien des cas, on ne va même plus voter. Pourtant beaucoup de personnes sur la terre nous envient. N'oublions pas que c'est le moyen le plus important et le plus efficace que nous ayons de nous exprimer... Utilisons le!

## Alerte par téléphone

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs (incendie, inondation, intempéries...), la commune a décidé de mettre en place un système d'alerte téléphonique. Une feuille de couleur rouge avait été distribuée. Il manque encore des imprimés qui n'ont pas été retournés à la mairie.

Il est demandé à ceux qui ont oublié de le faire, aux nouveaux arrivants ou à ceux qui l'auraient égaré d'en demander un exemplaire à la mairie. Merci

## Carnaval

Les enfants et les parents du regroupement scolaire s'étaient donnés rendez-vous à Moulézan samedi 26 mars pour fêter carnaval.

La place de la mairie était envahie d'une foule hétéroclite composée de princesses, de fées, de pirates, de chevaliers, ... Autant d'enfants, autant de déguisements... Et les parents n'étaient pas peu fiers!

Juché sur un tracteur, Monsieur Carnaval trônait fièrement au milieu de cette foule, attendant son heure. Le cortège s'est ébranlé à travers les rues du village, faisant profiter chacun d'une pluie de confettis. Le but final se situait à la sortie sud du village, l'endroit où Monsieur Carnaval allait jouer son rôle. Il fut mis à mort par le feu comme le veut la tradition au milieu de la foule des enfants et des parents.

Un bon goûter servi dans la cour de l'école clôtura ce bel après midi.



**Les personnes intéressées par l'implantation de bornes à eau sur leurs propriétés (particuliers ou exploitants agricoles) dans le cadre de l'extension du canal du Bas Rhône sont priées de se faire connaître à la mairie. Il s'agit, dans un premier temps d'un simple recensement. Les détails seront donnés ultérieurement.**

## La taxe foncière... Comment est-elle calculée?

### Propriétés bâties:

Tout propriétaire d'une maison, d'un immeuble (y compris les constructions sous terraines comme les parkings) au 1er janvier de l'année est soumis à la taxe foncière sur le bâti. De manière générale, lorsqu'un bâtiment ne peut être déplacé sans être démolé et correspond à une véritable construction, il subit la taxe foncière. Si les caravanes sont exclues de cet impôt, les péniches ou les bateaux servant d'habitation et amarrés à l'année sur un quai sont concernés par la taxe foncière sur le bâti.

**Le montant de la taxe foncière sur le bâti** à payer correspond au produit entre le taux d'imposition sur le foncier bâti (fixé par les collectivités territoriales, plus précisément les régions, les départements et les communes, chaque année lors du vote de leur budget) et la moitié de la valeur locative cadastrale (fixée par les services du cadastre selon les mêmes modalités que pour la taxe d'habitation)

### Exonérations de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties:

Les cas sont multiples et correspondent essentiellement aux logements neufs, aux logements vides, et aux personnes âgées.

**Quelques exemples:** Les constructions neuves font l'objet d'une exonération de la taxe foncière durant deux ans. De même, les personnes âgées entre 65 et 75 ans bénéficient d'un dégrèvement de 100 euros sur le montant de la taxe foncière sur le bâti de leur résidence principale sous certaines conditions de ressource. Un dégrèvement, dont le montant est fixé au cas par cas, peut être également accordé si la maison ou l'appartement destiné à la location reste vide plus de trois mois indépendamment de la volonté de son propriétaire.... etc.

La mairie peut répondre à vos questions sur ce sujet. N'hésitez pas à la consulter.

### Propriétés non bâties:

Tout propriétaire d'un terrain au 1er janvier de l'année est soumis à la taxe foncière sur le non bâti. Quelle qu'en soit la nature et l'occupation (voies ferrées, carrières, étang, salins, serres agricoles...), un terrain subit la taxe. Là encore, l'impôt sur le non bâti s'applique pour toute l'année.

L'administration calcule le revenu cadastral en appliquant un abattement forfaitaire de 20% à la valeur locative cadastrale.

**Le montant de la taxe foncière sur le non bâti** est égale au revenu cadastral multiplié par les taux fixés par les collectivités territoriales.

Certaines catégories de propriétés ne sont jamais imposables (propriétés situées en Corse!), d'autres bénéficient d'exonérations temporaires (Par exemple, 50 ans, pour les feuillus et bois autres que résineux).

**A compter des impositions 2011, la région et le département ne perçoivent plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties.** Cela concerne les terres, prés et prairies naturels, vergers et cultures fruitières, vignes, bois, landes, lacs, étangs, jardins autres que les jardins d'agrément et terrains affectés à la culture maraîchère florale et d'ornementation, pépinière, etc.

Pour compenser la suppression des parts départementale et régionale du non bâti, une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties est perçue à compter de 2011. Elle concerne les carrières, ardoisières, sablières, tourbières, terrains à bâtir, rues privées, terrains d'agrément, parcs et jardins et pièces d'eau, chemins de fer, canaux de navigation et dépendances, les sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux, cours et dépendances.

le propriétaire d'une terre inculte (terrain vague, landes, etc.) peut s'affranchir de la taxe en faisant abandon de ce bien à la commune.

Des dégrèvements sont également prononcés au profit des jeunes agriculteurs ou en raison de dommages subis sur certaines parcelles.

Dans tous les cas la mairie peut répondre à un grand nombre de questions sur cet impôt.

## Cinéma itinérant

### Programme du cinéma itinérant les prochaines semaines dans les environs:

- **Domessargues:** LES CHEMINS DE LA LIBERTE le 09 avril à 20h30.
- **Saint Bazely:** LES FEMMES DU 6ème ETAGE le 16 avril à 20h30.
- **Gajan:** AU DELA le 27 avril à 20h30.
- **Moulézan** le vendredi 13 mai à 20h30 (film non connu à ce jour)

Les séances ont lieu dans les foyers communaux. **Tarif unique: 3,50 €**

## Spectacles

### « Laissez parler Zarathoustra »

Quand l'humour et la philosophie se rencontrent. Spectacle organisé par la Communauté de Communes le dimanche 17 avril 2011 à 17 heures à **Gajan**. Entrée 3 €

## Festivités à venir

### Moulézan:

- **Samedi 16 avril: Fête taurine organisée par le Café de la poste.**

11h et 17 h: Festival d'Abrivado (Manades du Levant, Robert H et les Coteaux).

Apéritif dansant et restauration sur place (Paëlla sur réservation au Café de la Poste. 0466778921)

- **Samedi 16 avril: Marché aux fleurs de l'APE.**

Toutes sortes de plantes pour vos jardins et vos terrasses à des prix « canons ».

- **Lundi 25 avril: Omelette de Pâques.**

Venez déguster la bonne omelette de Yves et Nathalie à partir de 10h au Café de la Poste

- **Samedi 07 mai: Ball-trap** organisé par le comité des fêtes.

- **Dimanche 15 mai: Journée des gardians** organisée par Loisirs Boules Animations.

### Sauzet:

- **Dimanche 10 avril: Foire de printemps**

Artisans, ostréiculteurs, charcutiers, décorateurs, fleuristes, matériels de jardin..... Une foire à l'ancienne!

Restauration et jeux d'enfants sur place.

Renseignements: 0699859765

## Un « logo » pour Moulézan

Moulézan a un blason et se doit aussi d'avoir un « logo ». Une commune doit se faire reconnaître. Sa signature, son "logo" est un moyen de montrer son dynamisme, de moderniser son image. Il est le reflet de sa personnalité, sa typographie affirme son unité et sa charte graphique crée une communication. La mairie n'a pas encore choisi un « logo » pour Moulézan, et désire faire participer ses habitants à sa création. Tout est permis, mais le projet devra refléter les caractéristiques de notre village, son identité. Des modèles de « logos » adoptés par d'autres villages sont visibles sur internet et peuvent vous donner des idées.

Proposez vos projets à la mairie avant le 30 avril 2011. L'auteur du « logo » choisi sera récompensé. A vos crayons, feutres, pinceaux, ....!

## Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Épicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
ML Immobilier	0466809640
École Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830 Ou 0679891319
Communauté des communes Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Génies:	0466816255
Parignargues:	0466632404
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



### Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. **Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous.**

### Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

## Encombrants

Les prochains ramassages des encombrants par le cantonnier auront lieu le **jeudi 05 mai 2011**. Déposez vos encombrants devant votre habitation avant 07h30.

**Inscription impérative à la mairie** (téléphone).

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

## Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €.

S'adresser à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

## Carnet

### Naissance:

Maëva DA SILVA--AHMIC née le 15 mars 2011, fille de Antonio DA SILVA et de Albina AHMIC demeurant 7 chemin des Lens.

**Nouveaux arrivants dans notre village.** Bienvenue aux familles qui nous ont rejoints ces dernières semaines! N'oubliez pas de vous présenter à la mairie (voir heures d'ouvertures plus haut et en cas de problème d'horaire, prendre rendez-vous en téléphonant). Cette visite est nécessaire pour vous faire connaître, pour recevoir des conseils concernant la vie dans notre village, pour vous faire inscrire sur les listes électorales, ....etc. Merci !

Il reste encore des livres « Au Cœur des Lens ». Une mine de renseignements sur notre village autrefois... Ceux qui ne l'ont pas encore, précipitez-vous à la mairie. Prix: 20€

**Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. Nul besoin d'être écrivain, quelques éléments suffisent. N'hésitez pas!**

### A noter dans vos agendas:

La traditionnelle cérémonie du 8 mai, fête de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Nous nous réunirons autour du monument aux morts à 11h00 et ensuite autour du verre de l'amitié dans notre foyer communal.

Ce jour qui célèbre la victoire des alliés et le sacrifice de nos anciens est aussi un jour de convivialité. Il permet à la population de se rencontrer et participe à l'intégration des nouveaux arrivants dans notre village (à condition, bien sûr, qu'ils assistent à cette manifestation...).

**Venez donc nombreux ce jour là !**